

## Octroi des concessions de radio et de télévision régionale à Canal Alpha et BNJ FM

### Satisfaction du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat communique:

Le Conseil d'Etat prend acte avec satisfaction de la décision communiquée ce jour par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'octroyer une concession de télévision régionale à Canal Alpha et une concession radio à BNJ FM, qui regroupe les radios locales RTN, RFJ et RJB, qui deviendront un nouveau programme baptisé Arc FM.

Cette décision va dans le sens de la position du Conseil d'Etat adressée en date du 18 février 2008 à l'Office fédéral de la communication (OFCOM).

Le Conseil d'Etat regrette toutefois que Première Lune SA n'ait pas été retenu comme il le préconisait pour l'attribution de la seconde concession radio qui était en jeu pour l'Arc jurassien.

Le Conseil d'Etat souligne que cette répartition s'inscrit dans l'esprit de la nouvelle loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007, et qu'elle garantit ainsi une diversité de l'offre dans la région de l'Arc jurassien, à laquelle les autorités cantonales ont toujours été attentives.

Cette répartition permet en outre de tenir compte à la fois de l'expérience et de la complémentarité des médias déjà opérationnels dans les secteurs concernés. Canal Alpha, qui a fêté ses 20 ans en 2007, a largement fait ses preuves, bénéficiant par ailleurs d'un large ancrage au sein de la population. A relever aussi sa complémentarité avec la TSR de par la nature et le contenu de ses programmes.

Quant aux trois radios locales réunies sous le label BNJ FM, elles ont également démontré leur entière capacité à capter et à fidéliser des auditeurs dans leur région respective. Baptisé Arc FM, ce nouveau programme sera suprarégional et couvrira tout l'Arc jurassien, ce qui contribuera à renforcer le caractère régional de certaines institutions.

**Pour de plus amples renseignements :**  
**Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports, tél. 032 889 69 00.**

Neuchâtel, le 31 octobre 2008